



Rétrocession de la prime d'intéressement

Par **Primien**, le **07/01/2010** à **17:41**

Bonjour,

Mon employeur envisage de demander à chacun des salariés le remboursement des acomptes d'intéressement versés au titre de l'exercice 2009. La loi semble l'y autoriser. Je voudrais savoir par quel moyen doit-il informé les salariés d'une telle procédure. A-t-on la possibilité de dénoncer cette pratique au titre d'une jurisprudence qui voudrait que l'entreprise ai toujours versé des acomptes à ses salariés ?

D'avance merci de vos réponses